



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

---

Lausanne, le 30 juin 2016  
C.28 398 (2010) – C.28 435 (2010) – AGC-MG-ab

**Résolution de M. Fabrice Ghelfi du 31 mai 2011 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse aux interpellations de M. Fabrice Ghelfi : « La Télé : on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu » et « La Télé : après "on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu", se dirige-t-on vers un organe patronal ? »**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 31 mai 2011, dans le cadre du traitement de la réponse aux interpellations de M. Fabrice Ghelfi : « La Télé : on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu » et « La Télé : après "on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu", se dirige-t-on vers un organe patronal ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Fabrice Ghelfi :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renseigne de manière régulière le législatif de la Ville de l'évolution financière de Vaud-Fribourg TV S.A. et de ses intentions en matière de participation au capital de cette entreprise, et ce au moins par le biais de la Commission des finances. »*

#### **Réponse de la Municipalité**

La Municipalité a pris acte de la résolution du Conseil communal et y répond de la manière suivante :

Depuis la résolution adoptée par le Conseil communal le 31 mai 2011, La Télé a connu de profonds changements structurels, dont le Conseil communal a été tenu régulièrement au courant. Ainsi La Télé-Vaud-Fribourg TV S.A. a été recapitalisée en 2014 et sa mission redéfinie vers une télévision de proximité et de service public. Cette recapitalisation a fait l'objet du préavis N° 2014/32 (« *Recapitalisation de la Télé* ») présenté par la Municipalité et traité par le Conseil communal le 11 novembre 2014. Ce préavis présentait les différentes mesures prévues pour permettre à La Télé de continuer à exister. La Municipalité proposait de participer à hauteur de CHF 530'000.- dans Vaud-Fribourg TV S.A. et de CHF 20'000.- dans Ecran P&P S.A. dans le cadre de la recapitalisation de ces deux sociétés, héritières de l'ancienne TVRL fondée par Lausanne en 1993, dont Lausanne est aujourd'hui le deuxième plus gros actionnaire.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03

La commission avait été informée de la situation financière délicate de La Télé due à des erreurs de stratégie et de gestion. La commission avait pu prendre connaissance de différents rapports financiers à ce sujet.

Finalement, le Conseil communal a adopté le préavis N° 2014/32 le 11 novembre 2014 en ajoutant, sur proposition de la commission, la conclusion n° 1 suivante : « de demander aux représentant de la Ville dans le Conseil d'administration de La Télé de rendre rapport début 2015, puis annuellement, à la Commission permanente de gestion sur les activités, la gestion et la stratégie de La Télé ».

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :  
Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :  
Sylvie Ecklin

